



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 25 juin 2026

Présidence : Kevin GRANGIER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- vu le préavis n° 02-2026, du 4 mai 2026, relatif à la modification des statuts de l'ARASAPE ;
- **entendu** le rapport de la Commission Ad Hoc chargée d'étudier ce dossier ;
- **considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- **d'accepter** la proposition de modification des statuts de l'ARASAPE, sous réserve de l'amendement suivant :
 - **d'accepter** la proposition de modification des statuts de l'ARASAPE, tels que présentés.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 25 juin 2026

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président


Kevin GRANGIER



La Secrétaire


Virginie KIRCHHOFER